

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2011-08-15 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 15^{ième} jour du mois d'août 2011 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Rachel Laflamme, Denis Laroche, François Parenteau, Roger Tessier, Jocelyn Verrier

Madame Lina Lacharité, conseillère, est absente

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

(11-08-144) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(11-08-145) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 4e jour du mois de juillet 2011 soit accepté tel que rédigé.

(11-08-146) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 20e jour du mois de juillet 2011 soit accepté tel que rédigé.

(11-08-147) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois d'août 2011 soient acceptés et payés.

NO.	BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	Montant
5666	Excavation Yergeau Enr.	#2516Rechargement route Caya	7091.88\$
5667	Samson Bélair / Deloitte & Touche	#2867500Honoraires professionnels	1281.65\$
5668	Bell Mobilité	Cellulaire juin 2011	53.53\$
5669	Petite Caisse	Frais de poste juin 2011	179.70\$
5670	Poste Canada	Média poste juin 2011	36.47\$

5671	Hydro-Québec	Électricité luminaires mois de juin 2011	378.34\$
5672	Bell Canada	Téléphone bâtiments municipaux juin 2011	370.76\$
5673	Excavaton Yergeau	#2527Nettoyage de fossés	6149.21\$
5674	Service de Vacuum DL	Vidange de fosses septiques	61523.66\$
5675	Les Entreprises Alain Bélanger	#846Coupage de branches route O'Brien	91.14\$
5676	Bell Canada	Téléphone bâtiments municipaux juil. 2011	360.25\$
5677	Bell mobilité	Cellulaire juil. 2011	58.89\$
5678	D.P.S. Transport	Cassage de roc fossé	860.13\$
5679	Équipement san. Drummond	Cire à plancher pour école	111.91\$
5680	Excavation Yergeau	Creusage de fossé route O'Brien	3829.63\$
5681	Féd. Québécoise des municipalités	Transport Dicom	12.11\$
5682	Hydro-Québec	Électricité bâtiments municipaux	1540.77\$
5683	L'industrielle Alliance	Assurances coll. mois août 2011	183.44\$
5684	Laboratoire SM	#1142812,1144062 Analyse d'eau mois Mai-Juin 2011	423.80\$
5685	Jacques Laferté	Bois pour clôture	122.96\$
5686	Marché Ste-Jeanne d'Arc	#4834Quincaillerie école	152.12\$
5687	Marco Mini- Mécanique Inc.	Fils pour coupe bordure Entretien tarière	47.48\$
5688	Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c.	Dossier cour petite créance	512.66\$
5689	Martech Inc.	Panneaux de signalisation	438.61\$
5690	Mégaburo	Lecture de compteur	102.30\$
5691	MRC de Drummond	Mutations, charges en inspection, révision & quote-part mois août	4395.56\$
5692	Municipalité de Durham Sud	Service incendie	9338.25\$
5693	RIGD Bas St-François	Versement mois août	3883.50\$
5694	Rona	Peinture & quincaillerie	261.55\$
5695	Médias Transcon- tinental SEAO	Addenda travaux école	39.04\$
5696	Soc. Mutuelle de Prévention	#28763 2 ^e versement cotisation	284.81\$
5697	Le spécialiste du ponceau	Ponceau 11 ^e rang Est & route O'Brien	4478.52\$
5698	Sylvie Montcalm	3 ^e versement pelouse	1110.00\$
5699	Médis Transcon- tinental	Avis public	189.12\$
5670	Service de Vacuum DL	2 vidanges de fosse septique	373.46\$
5701	Visa Desjardins	Essence camion	336.01\$
	Salaire employés	Salaire juillet 2011	7694.91\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 340

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 340.

**REDDITION DE COMPTES DES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX
2010**

Conformément à l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et des Régions concernant l'établissement d'indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux en date du 21 mai 2004, Monsieur Claude Bahl, maire, présente un rapport des résultats sur les indicateurs de gestion municipaux 2010. Dont copie est jointe à la présente reddition de comptes pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

Démission de Mme Josée Larocque

Madame Josée Larocque donne sa démission comme concierge à l'Hôtel de Ville et au Centre Communautaire ainsi que comme surveillante du midi.

(11-08-148) PAIEMENT DE FACTURE / EXCAVATION YERGEAU ENR.

CONSIDÉRANT les travaux pour le changement de ponceau sur la route O'Brien exécutés par Excavation Yergeau Enr.;

CONSIDÉRANT les dépenses excédentaires pour ces travaux;

CONSIDÉRANT que le coût pour ces travaux sont de quatre mille cent soixante-huit dollars et soixante-quatorze cents (4 168.74\$) incluant les taxes;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'accepter le coût des travaux pour le changement de ponceau sur la route O'Brien au montant de quatre mille cent soixante-huit dollars et soixante-quatorze cents (4 168.74\$) incluant les taxes;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à « Excavation Yergeau Enr. » au montant de 4 168.74\$, pris dans le poste budgétaire (03-310-08-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-08-149) EXCAVATION ROUTE O'BRIEN

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs de réfection doivent être exécutés sur le chemin de la route O'Brien pour refaire la fondation d'une partie du chemin avant le rechargement;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que « 2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr. » fasse les travaux d'excavation du chemin de la route O'Brien sur une distance approximative de 120 mètres avec l'équipement nécessaire;

Que « 2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr. » fournisse tout le matériel nécessaire soit le sable, la pierre concassée 0-2 ½ et la pierre concassée 0-3/4 B;

Que l'entrepreneur doit disposer du matériel qui sera enlevé lors de l'excavation;

Que les travaux soient faits selon les indications de l'employé de voirie;

Que cette dépense soit payée à même le programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2013;

Qu'une somme de quinze mille dollars(15 000.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (03-310-08-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-08-150) ACCEPTATION SOUMISSION POUR LE RECHARGEMENT DE LA ROUTE O'BRIEN

Ouverture des soumissions le 15 août 2011 à 11:05 heures au bureau municipal, en présence de:

- M. Claude Bahl, maire
- Mme Lyne Tessier, secrétaire-trésorière adjointe
- Mme Julie Yergeau, secrétaire-trésorière
- Mme Florence Grandmont, Excavation Tourville Inc.

CONSIDÉRANT que des appels d'offre publics ont été faits sur SEAO;

CONSIDÉRANT que (8) soumissions ont été reçues, soit de:

- 2643-8515 Québec Inc.
- Construction DJL Inc.
- D.P.S. Transport Inc.
- Excavation Tourville Inc.
- Germain Blanchard Limitée
- J. Noël Francoeur Inc.
- R. Guilbeault Construction Inc.
- Sintra Inc. - région Centre du Québec

CONSIDÉRANT que les prix pour ces soumissions sont de:

- 2643-8515 Québec Inc.
17.75\$ / T.M.
- Construction DJL Inc.
17.77\$ / T.M.
- D.P.S. Transport Inc.
13.50\$ / T.M.
- Excavation Tourville Inc.
14.94\$ / T.M.
- Germain Blanchard Limitée
14.97\$ / T.M.
- J. Noël Francoeur Inc.
14.95\$ / T.M.
- R. Guilbeault Construction Inc.
14.40\$ / T.M.
- Sintra Inc. - région Centre du Québec
15.81\$ / T.M.

CONSIDÉRANT que la soumission de "D.P.S. Transport Inc." est donc la plus basse soumission et conforme aux documents de soumission;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la soumission de "D.P.S. Transport Inc." soit acceptée au montant de treize dollars et cinquante cents pour chaque tonne métrique (13.50\$ / t.M.) plus les taxes relativement au rechargement de la route O'Brien;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre à signer le contrat avec " D.P.S. Transport Inc.";

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 30 000.\$, pris dans les postes budgétaires suivants et affectés dans le poste budgétaire (03-310-08-000) :

(03-310-08-000) 25 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-02-000)

(03-310-08-000) 3 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-355-00-521)

(03-310-08-000) 1 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-610-01-419)

(03-310-08-000) 1 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-04-521)

Que cette dépense soit payée à même le programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2013;

Qu'une somme de cent soixante neuf mille cent soixante-dix-huit dollars et soixante-trois cents (169 178.63\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (03-310-08-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-08-151) CHLORURE DE CALCIUM ROUTE O'BRIEN

CONSIDÉRANT qu'une partie de l'asphalte de la route O'Brien sera pulvérisée et que cette route sera rechargée avec de la pierre concassée;

CONSIDÉRANT que la route O'Brien, sur une distance approximative de 2.5 kilomètres, restera sur le gravier jusqu'à l'été 2012;

CONSIDÉRANT que du chlorure de calcium liquide 35% doit être épandu sur le gravier afin d'éviter qu'il y ait trop de poussière et également pour favoriser la compaction du gravier avant la saison hivernale;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse l'achat de chlorure de calcium liquide 35 % de la compagnie « Calclo Inc. » au coût de 0.286\$/ litre plus taxes incluant le transport et l'épandage, soit une quantité approximative de 10000 litres;

Que l'épandage du chlorure de calcium soit prévu après le rechargement de la route O'Brien;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de trois mille deux cent soixante dollars(3 260.\$), pris dans le poste budgétaire (03-310-07-000) et affecté dans le poste budgétaire (02-320-00-629) :

(02-320-00-629) 3 260.\$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-07-000)

Qu'une somme de trois mille deux cent soixante dollars(3 260.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-629).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-08-152) NETTOYAGE DE FOSSÉ 11^E RANG OUEST / DEMANDE DE
FERME DES RÊVES INC.**

CONSIDÉRANT que Monsieur Martin Tessier pour Ferme des Rêves Inc. a fait la demande à la municipalité de Lefebvre pour nettoyer le fossé du chemin du 11^e rang Ouest le long de sa propriété sur une distance de 220 mètres ;

CONSIDÉRANT que ces travaux vise l'amélioration du drainage des champs de culture de la Ferme des Rêves Inc.;

CONSIDÉRANT la politique de la municipalité concernant ce type de travaux;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise les travaux nécessaires pour le nettoyage de fossé dans le 11^e rang Ouest sur une distance d'environ 220 mètres;

Que Ferme des Rêves Inc. effectue les travaux de nettoyage de fossé de chemin dans le 11^e rang Ouest et avise la municipalité de la date;

Que la municipalité assume la moitié des dépenses pour ces travaux;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 500.\$, pris dans le poste budgétaire (02-320-00-649) et affecté dans le poste budgétaire (02-320-02-521) :

(02-320-02-521) 500.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-649)

Qu'une somme de cinq cents dollars (500.\$) soit allouée pour ces dépenses, prise dans le poste budgétaire (02-320-02-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-08-153) DEMANDE D'INTERVENTION BELL CANADA

CONSIDÉRANT que Bell Canada projette l'installation de 242 mètres de câble aérien sur un nouveau réseau aérien, à partir du 419, rue Lefebvre jusqu'à l'adresse du 428, rue Lefebvre;

CONSIDÉRANT que Bell Canada demande le consentement de la municipalité;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que le Conseil consent, par les présentes à la construction et à l'entretien par Bell Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de la municipalité aux endroits et de la manière indiquée au plan CM 01 du projet G17007 en date du 18 juillet 2011;

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder tous les arbres croissants ou existants sur la rue susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation de la dite ligne de téléphone indiquée au plan susdit; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à signer l'approbation d'emplacement Bell Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-08-154) FORMATION ADMQ

CONSIDÉRANT qu'une formation pour la directrice générale a lieu le 2 novembre 2011 relatif au code d'éthique des employés municipaux;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer à cette formation offerte par l'ADMQ au coût de cent trente dollars (130.\$) plus taxes;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter les frais d'inscription à l'ADMQ, soit la somme de 148.10\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-454);

Qu'une somme de 30.\$ soit autorisée pour les frais de déplacement de Madame Julie Yergeau, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-310).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-08-155) FORMATIONS FQM/ COMPORTEMENT ETHIQUE

CONSIDÉRANT qu'une formation obligatoire pour tous les élus municipaux a lieu samedi le 5 novembre 2011 à Durham Sud;

CONSIDÉRANT que cette formation sera un outil pour l'élu municipal afin qu'il soit en mesure de parfaire ses connaissances en matière d'éthique et de déontologie appliquée au domaine municipal;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal que tous les élus participeront à cette formation offerte par le FQM au coût de quatre-vingts dollars (80.\$) plus taxes par participants à Durham Sud le 5 novembre 2011;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter les frais d'inscription à la FQM pour les 7 élus municipaux, soit la somme de 637.98\$, prise dans le poste budgétaire (02-110-00-310).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-08-156) RÉOLUTION CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE
SITUÉ AU 297, 11^E RANG EST**

ATTENDU QUE l'évaluateur de la MRC a procédé à une visite de l'immeuble situé au 297, 11^e rang Est à Lefebvre ;

ATTENDU QUE celui-ci a constaté que l'immeuble est dans un état tel qu'il peut mettre en danger des personnes et qu'il est manifeste qu'il a perdu de la valeur par vétusté;

ATTENDU QUE l'évaluateur a constaté que le propriétaire vivrait dans une roulotte à côté de ce bâtiment ;

ATTENDU QUE les roulottes ne sont pas autorisées dans la zone AF-6 comme habitation en vertu du Règlement de zonage numéro 137 ;

ATTENDU les dispositions des articles 227 et 231 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), qui autorisent la Municipalité à exiger le respect de sa réglementation;

POUR TOUTES SES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAROCHE, APPUYÉ PAR RACHEL LAFLAMME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil de la Municipalité de Lefebvre mandate les procureurs MARTEL, BRASSARD, DOYON S.E.N.C. de mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble portant l'adresse civique 297, 11^e rang Est à Lefebvre afin d'enjoindre à celui-ci, dans un délai final de trente (30) jours :

- a) de prendre les mesures nécessaires afin de réparer ou démolir les bâtiments dangereux situés sur cet immeuble ;
- b) de cesser d'habiter dans une roulotte en contravention au Règlement de zonage numéro 137 ;

QU'À DÉFAUT, le conseil de la Municipalité mandate les procureurs MARTEL, BRASSARD, DOYON S.E.N.C. de mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble portant l'adresse civique 297, 11^e rang Est à Lefebvre afin d'enjoindre à celui-ci, dans un délai final de trente (30) jours, de prendre les mesures nécessaires pour faire démolir les bâtiments dangereux se trouvant sur cet immeuble et enlever la roulotte utilisée comme habitation ;

QU'À DÉFAUT par ce propriétaire d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, pour autoriser la Municipalité d'entreprendre elle-même les mesures requises aux frais du propriétaire.

(11-08-157) FACTURES DÉMÉNAGEMENT DRUMMOND/EXPULSION

CONSIDÉRANT qu'il y a eu expulsion d'un locataire dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité est responsable de l'entreposage des biens pour une période de 60 jours;

CONSIDÉRANT que la municipalité a eu besoin des services de Déménagement Drummond Inc. pour transporter et entreposer les biens;

CONSIDÉRANT la facture #6621-A de Déménagement Drummond Inc. au montant de 734.82\$ comprenant le déménagement et l'entreposage de 5 caissons pour une période de 30 jours, soit du 14 juillet au 14 août 2011 et la facture #Whre6621-A de Déménagement Drummond Inc. au montant de 284.81\$ comprenant l'entreposage de 5 caissons pour une période de 30 jours, soit du 14 août 2011 au 14 septembre 2011;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte les factures de Déménagement Drummond Inc. au montant de mille dix neuf dollars et soixante-trois cents (1019.63\$) incluant les taxes;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de mille vingt dollars (1020.\$), pris dans divers postes budgétaires et affectés dans le poste budgétaire (02-120-00-412):

(02-120-00-412)	414.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)	
(02-120-00-412)	161.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-222)	
(02-120-00-412)	67.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-232)	
(02-120-00-412)	135.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-242)	
(02-120-00-412)	92.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-252)	
(02-120-00-412)	22.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-262)	
(02-120-00-412)	129.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-670)	

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 1019.63\$ à Déménagement Drummond Inc, pris dans le poste budgétaires (02-120-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-08-158)TOURNOI DE GOLF / MRC DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT le 18e tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des petits dîners de la Tablee populaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire un don pour cette activité;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre donne une aide financière pour l'activité du tournoi de golf de la MRC de Drummond au montant de cent dollars (100.\$);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à la MRC de Drummond soit 100.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉTITION CONCERNANT LA VITESSE DANS LE VILLAGE

Une pétition concernant la vitesse dans le village a été déposée à la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 15 août 2011

Julie Yergeau, sec.-très.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- Ministre délégué aux Transports : Subvention pour passage à niveau
- MRC de Drummond : Procès-verbal 6 juillet 2011
- MRC de Drummond : Règlement MRC-657 et Règlement MRC-658

(11-08-159) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller François Parenteau et appuyée par le conseiller Denis Laroche à 21:15 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière